



AVIS AU PUBLIC – MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

A UNE CESSION COMMUNALE – PARCELLE SECTION AK N°194 – 11 CHEMIN DE LA BORDINA

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2024, le Conseil Municipal a engagé une procédure de mise en concurrence préalable à la cession d'une parcelle communale cadastrée section AK numéro 194 sise 11 Chemin de la Bordina à Beausoleil (06 240).

La mise en concurrence se fera sur le seul critère du prix.

La réception des offres se fera à compter du 2 septembre 2024 jusqu'au 4 novembre 2024 à 12H. Les candidats transmettront **exclusivement leur offre sur support papier, en lettre recommandée avec avis de réception et sous pli cacheté portant la mention « MISE EN CONCURRENCE – 11 CHEMIN DE LA BORDINA Parcelle AK n°194 – BEAUSOLEIL : Ne pas ouvrir ».** Ces éléments sont à adresser à l'adresse suivante :

Maire de Beausoleil
Hôtel de Ville
Service Foncier
27 Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL

Les offres seront examinées quant à leur recevabilité puis leur contenu par une commission ad hoc conformément aux documents de la procédure.

L'ensemble des éléments de la procédure est disponible sur le site de la ville de Beausoleil (<https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>).